

**Déplacement du marché du Pollet depuis le quai de la cale
jusqu'à la place Arpajou**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 36
Nombre de votants : 39*

LE 2 AVRIL DEUX MILLE DIX

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2010 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane, M. LEFEBVRE François, Mme CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°6), M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : M. LEVASSEUR Thierry, Mme FARGE Patricia, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie.

Pouvoirs ont été donnés par M. LEVASSEUR Thierry à M. LAPENA Christian, Mme FARGE Patricia à M. LECANU Lucien, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (jusqu'à la question n°5), Mme OUVRY Annie à M. GAUTIER André.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

M. Lucien Lecanu, Adjoint au Maire, expose que par délibération du Conseil municipal en date du 14 mai 2009, la Ville de Dieppe a créé, à titre expérimental, un marché de plein air sur l'île du Pollet afin de redynamiser ce quartier, particulièrement affecté lors des travaux sur le Pont Ango.

L'expérience de ces quelques mois a été très positive pour l'animation du quartier et en matière de service rendu à la population.

Il en ressort que les usagers réguliers du marché sont des habitants « de l'autre côté du pont », majoritairement âgés, qui viennent trouver chaque mercredi matin des produits frais et des échanges qu'ils ne trouvent plus en bas de chez eux suite aux nombreuses fermetures de commerces sédentaires dans la Grand'rue du Pollet.

C'est pourquoi, afin de répondre à la demande des usagers et des ambulants du marché, d'essayer de compenser les nombreuses fermetures des commerces sédentaires, de recréer un lieu de vie où on puisse "trouver de tout" au moins le temps d'une matinée, et d'ancrer des habitudes de vie et d'achats de ce côté du pont dans la perspective de futurs travaux sur le pont Colbert, il est proposé de déplacer le marché de l'île du Pollet près de la Poste vers la place Arpajou.

L'enquête conduite par le service Démocratie Locale réalisée en porte à porte auprès des habitants et commerçants riverains conclut à une très grande majorité d'avis favorables, malgré les contraintes que cela apportera en termes de stationnement et de circulation, rue de Lombarderie et rue du Mont de Neuville notamment.

Le tarif de droit de place de 0,40 €/le mètre carré demeurerait inchangé.

Considérant l'avis formulé par la commission n° 6 réunie le 23 mars 2010,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le principe du déplacement du marché du Pollet sur la place Arpajou
- de maintenir le tarif de droit de place à 0,40 €/le mètre carré.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, à l'unanimité, les propositions ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--